\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

President Abdelfattah al-Sisi  
Office of the President  
Al Ittihadia Palace  
Cairo  
Arab Republic of Egypt

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Hoda Abdelmoniem, 65 ans, avocate spécialiste des droits humains, est détenue arbitrairement depuis plus de six ans, uniquement en raison de ses activités de défense des droits humains**. Arrêtée le 1er novembre 2018, elle devait être libérée le 31 octobre 2023 après avoir purgé une peine de prison inique de cinq ans prononcée par une cour de sûreté de l’État, qui l’a déclarée coupable de terrorisme et d’autres accusations fallacieuses à l’issue d’un procès manifestement inique en mars 2023. Mais ce jour-là, le 31 octobre 2023, elle a été présentée au service du procureur général de la sûreté de l’État (SSSP), qui l’a interrogée en lien avec l’affaire distincte n° 730 de 2020 et a ordonné son placement en détention provisoire. Sa détention provisoire a été renouvelée depuis, sans qu’il lui soit permis de contester réellement la légalité de cette mesure. Le tribunal a encore prolongé sa détention de 45 jours le 5 novembre, lors d’une audience en ligne.

Hoda Abdelmoniem, qui est détenue avec une autre personne dans une cellule de la prison du 10-de-Ramadan, n’est autorisée à sortir de sa cellule que pendant une heure six fois par semaine dans un couloir non exposé à la lumière du jour. Il lui est interdit de faire de l’exercice en même temps que d’autres détenues, ce qui l’empêche d’interagir avec autrui et aggrave son isolement. Tandis que certaines détenues ont droit à une visite par mois, les proches de Hoda Abdelmoniem n’ont été autorisés à lui rendre visite que six fois en 2024, et l’entrée dans la prison leur a été refusée à trois reprises. Le 28 août 2024, lors d’une de ces visites, elle a informé sa famille qu’elle avait eu un diagnostic de diabète et que l’infirmerie de la prison lui fournissait des médicaments. Ses proches l’ont vue pour la dernière fois le 9 octobre 2024 et ont constaté qu’elle avait perdu du poids après avoir adapté son alimentation à cette pathologie. Elle leur a demandé de consulter un médecin externe à la prison au sujet de son diabète et de son insuffisance rénale. L’administration pénitentiaire continue de refuser l’accès de ses proches à son dossier médical et s’oppose à son transfert dans un hôpital pour qu’elle reçoive des soins spécialisés.

L’état de santé de Hoda Abdelmoniem ne cesse de se dégrader depuis le début de sa détention. Elle a développé une inflammation des nerfs (neuropathie périphérique) qui lui cause de vives douleurs, des engourdissements et une sensation de décharges électriques dans différentes parties du corps, et contracté une infection à l’oreille qui a des conséquences sur son équilibre et sa vue. Elle souffre de multiples autres affections, notamment des troubles cardiaques, une insuffisance rénale, une thrombose artérielle et de l’hypertension.

**Je vous prie instamment de faire le nécessaire pour que Hoda Abdelmoniem soit libérée immédiatement et sans condition et que toutes les charges retenues contre elle soient abandonnées, car elle est détenue et poursuivie uniquement parce qu’elle a exercé ses droits fondamentaux. Dans l’attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce qu’elle puisse communiquer régulièrement avec sa famille et ses avocats et avoir accès aux soins médicaux dont elle a besoin, y compris en dehors de la prison si nécessaire.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Arabe d’Egypte, Elfenauweg 61, 3006 Berne

Fax: 031 352 06 25 / E-Mail: eg.emb.bern@gmail.com ; (embassy.bern@mfa.gov.eg) / FB: eg.bern.embassy